

mis en ligne le 16 octobre 2023

**ARRETE MUNICIPAL N°13094 DU 13 OCTOBRE 2023**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

**TRAVAUX**

13 Place Notre Dame

A partir du 16/10/2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par la société SOBAP – N°08 rue du Divit – 56270 – PLOEMEUR,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre l'installation d'un échafaudage, il importe de réglementer le stationnement et l'accès aux piétons,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : A partir du 16 octobre de 08h00 jusqu'au 20 octobre 2023 à 18h00, Le stationnement sera interdit 3 emplacements matérialisés à hauteur de « AB BOULANGERIE ». Seule l'entreprise intervenante aura exceptionnellement l'autorisation de stationner. L'entreprise mettra en place un échafaudage autour de l'habitation / commerce du N°13 Place Notre Dame, l'accès des piétons sur les trottoirs pourra être modifié.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

**ARTICLE 3** : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

**ARTICLE 4** : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**

